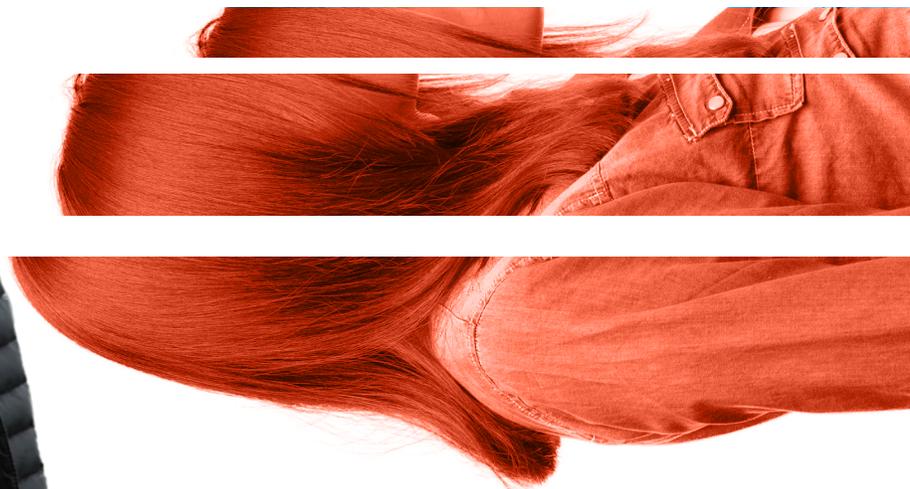




## GRANDS CONSTATS

### LA COULEUR DE LA PRIVATISATION :

UN RAPPORT DU SCFP SUR LES RÉPERCUSSIONS DES SERVICES PRIVATISÉS ET À BUT LUCRATIF SUR LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS AUTOCHTONES, NOIRS ET RACISÉS, ET LEURS COMMUNAUTÉS



**Poussé par le désir de maximiser ses profits, le secteur privé fait pression pour privatiser les services publics au Canada. Dans ce rapport, le SCFP révèle les impacts négatifs de la privatisation des services publics et de l'ingérence du privé dans les services essentiels pour les travailleuses et travailleurs autochtones, noirs et racisés et leurs communautés — des populations déjà aux prises avec des disparités économiques en raison d'injustices passées et présentes.**

Ce rapport s'appuie sur cinq études de cas présentant des données qualitatives provenant d'entrevues semi-structurées, de sondages et d'un groupe de discussion, afin de documenter les impacts de la privatisation sur les membres autochtones, noirs et racisés du SCFP et sur leurs communautés. Les personnes participantes ont été invitées à s'exprimer sur leur expérience de la privatisation au travail et dans leur communauté. Le rapport montre comment la privatisation fait pression à la baisse sur les salaires et crée des conditions de travail abusives pour ces personnes. Elle réduit aussi la qualité des services offerts à leurs communautés tout en enrichissant des sociétés privées et leurs actionnaires.

## **SALAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX**

La privatisation entraîne une baisse importante des salaires et des avantages sociaux (congrés payés, assurances et régimes de retraite). Les membres noirs, autochtones et racisés du SCFP qui travaillaient pour un employeur du secteur public ont vu leurs salaires et leurs avantages sociaux baisser lorsque leurs emplois ont été sous-traités.

## **CONDITIONS DE TRAVAIL**

Les membres du SCFP ont souligné que les emplois pour des sous-traitants privés riment avec conditions de travail difficiles et lourde charge de travail, en raison d'un manque chronique de personnel et d'une hausse des exigences de travail de la part de la direction. Toutefois, des membres ont constaté que lorsque leur emploi a été ramené à l'interne, leurs conditions de travail sont restées les mêmes, ou se sont légèrement améliorées.

## **SÉCURITÉ D'EMPLOI**

Les membres autochtones, noirs et racisés du SCFP ont exprimé leur inquiétude quant à l'absence de sécurité d'emploi chez les sous-traitants privés. Ceux-ci ne garantissent pas de stabilité d'emploi à long terme et, lorsqu'un contrat est transféré, le personnel ne sait pas s'il sera réembauché. À l'inverse, les membres se sentent plus en sécurité avec un employeur du secteur public.

## **HARCÈLEMENT**

La plupart des membres du SCFP ont révélé des expériences troublantes de harcèlement fondé sur le genre, de discrimination raciale et de favoritisme chez des sous-traitants privés. Cela dit, plusieurs affirment que les employeurs publics doivent aussi améliorer leurs pratiques de gestion, puisque les membres sont aussi victimes de racisme et de sexisme dans ces milieux de travail.

## **IMPACTS SUR LA COMMUNAUTÉ**

Les membres ont indiqué que leurs conditions de travail se répercutent sur les communautés desservies. Lorsque les services publics sont fournis à des fins lucratives, la qualité des services offerts à la communauté s'en ressent. Par ailleurs, les communautés autochtones, noires et racisées peinent à répondre à leurs besoins essentiels comme le logement. La financiarisation du logement a entraîné une crise d'abordabilité pour ces communautés.

# RECOMMANDATIONS

## TOUS LES ORDRES DE GOUVERNEMENT DOIVENT S'EFFORCER DE METTRE UN TERME À LA PRIVATISATION ET D'AMÉLIORER LES SERVICES PUBLICS.

1. Les gouvernements et les employeurs du secteur public doivent mettre fin à la privatisation des services publics, notamment à leur sous-traitance, afin de réduire les inégalités qui touchent les travailleuses et travailleurs autochtones, noirs et racisés.
2. Afin de protéger les droits des travailleuses et travailleurs et de mettre fin à l'effritement des salaires et des conditions de travail que provoque la privatisation, les gouvernements doivent élargir les obligations du successeur (qui maintiennent les syndicats et leurs conventions collectives en place) pour englober la sous-traitance et le transfert de contrats dans le secteur public.
3. Le gouvernement fédéral doit mettre à jour la Stratégie nationale sur le logement afin qu'elle soit conforme au droit à un logement adéquat. De plus, il doit établir des normes nationales pour la protection des locataires, créer des fonds d'acquisition pour les logements sans but lucratif et des coopératives d'habitation, et mettre fin aux échappatoires fiscales pour les fiducies de placement immobilier.
4. Statistique Canada, les employeurs du secteur public et les sous-traitants du gouvernement doivent fournir des données désagrégées sur les travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et racisés, ainsi que sur leurs salaires, avantages sociaux et conditions de travail.



## LE SCFP DOIT CONTINUER DE PROMOUVOIR L'ÉQUITÉ, DE LUTTER CONTRE LE RACISME ET DE COMBATTRE LA PRIVATISATION.

1. Le SCFP doit renforcer sa stratégie globale de lutte contre la privatisation afin de mieux s'opposer à la privatisation des services publics et de s'assurer que ses campagnes de lutte contre la privatisation, ses communications et ses priorités en matière de négociation tiennent compte des expériences vécues par ses membres autochtones, noirs et racisés.
2. Le SCFP doit recueillir des données sur ses membres noirs, autochtones et racisés qui travaillent pour des employeurs publics et privés, notamment sur leurs salaires, leurs avantages sociaux et leurs conditions de travail et de vie.
3. Le SCFP doit continuer de négocier des clauses de convention collective pour promouvoir l'équité et lutter contre le racisme, contrer la privatisation, chercher à atteindre la parité salariale entre les membres dans les secteurs privé et public, et élaborer des clauses sur les besoins et les droits des membres en matière de logement.

Les autres objectifs portant sur l'équité et la lutte contre le racisme sont détaillés dans la *Stratégie du SCFP de lutte contre le racisme*.

